Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_10-DE

N° 260423-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles 1 612 et suivants

VU le projet de budget 2026 présenté par le Maire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes

COMMUNE - budget principal - TTC	
Section de Fonctionnement	2 525 050 €
Section d'Investissement	1 785 441 €

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 avril

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

-ADOPTE le budget principal de la Commune

-PRÉCISE que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU — La secrétaire de Séance

Yann KERGOAT — Hélène BASSET